



# Droits de l'investisseur

---

2021

# SOMMAIRE

## Chapitre 1. Résumé des droits de l'Investisseur

1. Contexte
2. Droit à l'information relative à l'investissement
3. Droit de rachat de l'investissement
4. Droit de vote et droit d'assister aux assemblées générales
5. Droit de réclamation

## Chapitre 2. Traitement des réclamations

1. Contexte
2. Définitions
3. Traitement de la réclamation
4. Recours possibles

## **Chapitre 1. Résumé des droits de l'Investisseur**

### **1. Contexte**

Le paragraphe ci-dessous décrit vos principaux droits en tant qu'Investisseur ou Investisseur potentiel (« Investisseur » ou « Investisseurs ») d'organismes de placement collectif (« Fonds ») pour lesquels La Financière de l'Echiquier agit en tant que société de gestion dans le cadre du Règlement de l'Union européenne sur la distribution transfrontalière (Règlement (UE) 2019/1156).

Ce document ne constitue toutefois pas une liste exhaustive de ces droits. Si vous souhaitez obtenir plus de détails, veuillez-vous reporter à la documentation réglementaire des fonds.

### **2. Droit à l'information relative à l'investissement**

Chaque Investisseur dispose d'informations sur le fonds dans lequel il est investi ou dans lequel il envisage d'investir. Ces informations comprennent notamment :

- Les documents réglementaires
- Les rapports financiers annuels ou semestriels
- Les rapports mensuels

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Toute autre demande peut être adressée, par l'Investisseur à son conseiller habituel ou à la société de gestion.

Toute modification significative apportée aux documents réglementaires sera notifiée à l'Investisseur conformément aux exigences réglementaires applicables. Ces éléments sont par ailleurs repris sur la page des Fonds du site internet de la société de gestion.

### **3. Droit de rachat de l'investissement**

Chaque Investisseur a le droit de racheter son investissement selon la procédure et le calendrier de rachat définis dans la Documentation réglementaire de chacun des Fonds.

### **4. Droit de vote et droit d'assister aux assemblées générales**

Lorsque l'investissement est réalisé au sein d'un compartiment de SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable), chaque actionnaire a le droit de recevoir une convocation, d'assister en personne ou de donner procuration et de voter aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires).

## 5. Droit de réclamation

La Financière de l'Echiquier s'engage à respecter la procédure de réclamation telle que décrite au Chapitre 2 du présent document.

## Chapitre 2. Traitement des réclamations

### 1. Contexte

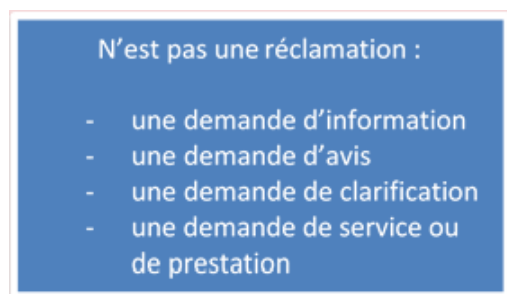
Dans le cadre de son activité, La Financière de l'Echiquier, « LFDE » est susceptible de recevoir des messages de mécontentement de la part de ses clients.

Dans ce cadre, LFDE a mis en place une procédure de traitement des réclamations adaptée à son organisation.

### 2. Définitions

#### a. Réclamation

Une réclamation est une déclaration actant du mécontentement du client envers le professionnel.



#### b. Client

La présente politique concerne les Clients professionnels et non professionnels de La Financière de l'Echiquier.

Une personne est considérée comme Cliente au sens MIF 2 dans le cas où LFDE lui fournit un service d'investissement, conseil ou gestion sous mandat, à savoir, les Clients de la gestion privée ou des Clients institutionnels ayant confié à LFDE un mandat de gestion

Par ailleurs, les clients de la Gestion Privée ayant souscrit un contrat d'assurance vie dans lequel LFDE assure la fonction de courtier sont également assimilés à des Clients au sens de la présente politique.

Enfin, par extension, les clients institutionnels investissant pour compte propre à des parts d'un fonds LFDE sont assimilés à des Clients

Tout autre investisseur, porteur d'un fonds géré par la société de gestion, est invité à se rapprocher de l'intermédiaire financier par lequel il est passé pour souscrire dans les fonds ou du conseiller qui lui a fourni un service de conseil en investissement ou équivalent.

### 3. Traitement de la réclamation

Pour nous adresser vos réclamations, nous vous invitons à nous écrire à l'une des adresses ci-après, suivant votre situation :

- Pour les Clients de la Gestion Privée, nous vous invitons à vous rapprocher en premier lieu de votre gérant privé ou à nous écrire à l'adresse suivante : [GestionClients@lfde.com](mailto:GestionClients@lfde.com)
- Pour les Clients institutionnels, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante : [Client\\_Service@lfde.com](mailto:Client_Service@lfde.com)

Vous avez également la possibilité de nous adresser un courrier aux adresses postales suivantes :

- FRANCE  
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – 53 avenue d'Iéna 75116 PARIS – France
- ESPAGNE  
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – Calle Jose Abascal 41, 28003 MADRID – España
- ITALIE  
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – via Brera, 3 – 20121 MILANO – Italia
- SUISSE  
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – Rue du Général Dufour 11 - 1204 GENEVE - Suisse
- ALLEMAGNE  
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – Bockenheimer Landstrasse 51-53 - 60325 Frankfurt am Main – Deutschland

Toute réclamation ainsi reçue donne lieu à l'envoi d'un accusé réception dans un délai de 10 jours maximum après sa réception. De plus, nous nous engageons à apporter une réponse appropriée dans un délai de deux mois maximum à partir de cette même date.

## 4. Recours possibles

Toutefois, en cas d'insatisfaction quant aux suites données à votre réclamation, vous pouvez contacter selon les pays, les autorités ou associations professionnelles afin de demander une procédure de médiation.

Adresses, suivant les pays, pour une demande de résolution extrajudiciaire :

### Allemagne

- Autorité de tutelle : BaFin - Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
- Adresse: Graurheindorfer Straße 108 - 53117 Bonn – Allemagne
- Tél. : + 49 (0)228 4108-0
- Site : <https://www.bafin.de>

### Belgique

- Association : Ombudsfm
- Adresse : Ombudsfm North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 / 1000 Bruxelles.
- Tél. : +32 2 545 77 70
- Site : <https://www.ombudsfm.be/fr/entreprises/introduire-une-plainte/>

### Italie

- Autorité de tutelle : Commissione Nazionale Per Le Società E La Borsa
- Adresse : CONSOB - Consumer Protection Office - Via G. B. Martini, 3 - 00198 Rome (Italie)
- Tél. : +39 06 8416 703 ou +39 06 8417 707
- Site : [https://www.acf.consob.it/glossario/-/asset\\_publisher/cThPbj4ayk1c/content/reclamo?inheritRedirect=false](https://www.acf.consob.it/glossario/-/asset_publisher/cThPbj4ayk1c/content/reclamo?inheritRedirect=false)

### Luxembourg

- Autorité de tutelle : Commission de Surveillance du Secteur Financier
- Adresse : CSSF - 283, route d'Arlon - L-1150, Luxembourg
- Tél. : (+352) 26 251 – 2574 – (+352) 26 251 - 2904
- Site : <https://www.cssf.lu/fr/reclamations-clientele/>

### Pays-Bas

- Autorité de tutelle : Klachteninstituut Financiële Dienstverlening
- Adresse : Kifid - Postbus 93257 - 2509 AG, DEN HAAG
- Tél. : 070-333 8 999
- Site : <https://www.afm.nl/en/consumenten/themas/klacht>

### Espagne

- Autorité de tutelle: Comisionado para la Defensa del Inversor de la CNMV
- Adresse : CNMV - Torre Serrano Serrano, 47 28001 Madrid
- Tél : 902 149 200
- Site : <https://www.cnmv.es/Portal/inversor/Como-Reclamar.aspx>

### Suisse

- Association : Swiss Chambers' Arbitration Institution
- Adresse : SCAI - Boulevard du Théâtre 4, case postale 5039, 1211 Genève 11
- Tél. : +41 22 819 91 57
- Site : [www.swissarbitration.org/Ombuds-FIN](http://www.swissarbitration.org/Ombuds-FIN)

## Portugal

- Autorité de tutelle : Comissao do Mercado de Valores Mobiliarios
- Adresse : CMVM – Rua Laura Alves, n.º4 , 1050-138 Lisboa
- Tél. : 800 205 339
- Site : [https://www.cmvm.pt/en/Investor\\_area/Reclamacoes/Pages/Complaints.aspx](https://www.cmvm.pt/en/Investor_area/Reclamacoes/Pages/Complaints.aspx)

## Autriche

- Autorité de tutelle : Finacial Market Supervision in Austria
- Adresse : Austrian Financial Market Authority (FMA) Consumer Information & Complaints - Otto-Wagner-Platz 5 - A-1090 Vienna
- Tél. : (+43-1) 249 59-3444
- Site : <https://www.fma.gv.at/en/complaints-and-points-of-contact/>

\* \* \* \* \*

Ce document peut être actualisé à tout moment par La Financière de l’Echiquier. Il ne présente pas de caractère contractuel.

Pour plus d’informations sur cette politique nous vous invitons à adresser vos demandes à [controleinterne@lfde.com](mailto:controleinterne@lfde.com)



**LFDE**

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER – MAISON D'ÉPARGNE DEPUIS 1991  
53, AVENUE D'IENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – [www.lfde.com](http://www.lfde.com)  
S.A. AU CAPITAL DE 10 105 300 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS  
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004